

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Isabelle DESSERY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Absent représenté : Philippe FERCOT donne pouvoir à Laurence BERTRAND

Absents excusés : Emilie CHOISMIN, Baptiste LECAT, Christophe HENRIQUET, Séverine LEGRANGER

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- **Elections**
 - Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées dans le cadre d'un accord local
- **Affaires générales**
 - Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées : Prise de compétences « ruissellement »
- **Scolaire et périscolaire**
 - Renouvellement du PEDT et plan mercredi
 - Projet éducatif « Accueil collectif de mineurs et périscolaire »
- **Finances**
 - Approbation d'une nomenclature pour l'approvisionnement dans le cadre de la production des repas de la restauration scolaire
 - Bail emphytéotique entre la commune et la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT : projet d'une installation photovoltaïque – ***Point reporté ultérieurement***
 - Liste des décisions du Maire
- **Ressources Humaines**
 - Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} août 2025
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire. Madame Laurence BERTRAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

ELECTIONS

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la composition de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées sera fixée selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT. Ainsi, la composition du conseil Communautaire de la Communauté de la Plaine d'Estrées pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - Être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - Chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - Aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
 - La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté de communes doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté de communes respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté de communes.

A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 33 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté de communes, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
ESTREES SAINT DENIS	3660	7
CHEVRIERES	2017	3
REMY	1957	3
LONGUEIL SAINTE MARIE	1952	3
GRANDFRESNOY	1826	3
ARSY	817	2
CANLY	743	2
HOUDANCOURT	676	2
MOYVILLERS	666	2
BAILLEUL LE SOC	644	2
RIVECOURT	627	2
FRANCIERES	544	2

HEMEVILLERS	467	1
AVRIGNY	401	1
MONTMARTIN	288	1
EPINEUSE	282	1
CHOISY LA VICTOIRE	245	1
LE FAYEL	233	1
BLINCOURT	122	1
TOTAL	18167	40

L'assemblée, à l'unanimité, décide de fixer à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, et de valider la répartition comme présenté dans le tableau ci-dessus.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES : PRISE DE COMPETENCES : « RUISSELLEMENT »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par délibération n°2025-05-3587 en date du 6 mai 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a décidé de modifier ses statuts afin d'y intégrer une nouvelle compétence : " Ruissellement : *La communauté est compétente au sens du 4° de l'article L.211-7, I du code de l'environnement. A ce titre, il est donc rappelé que la compétence se limite ainsi aux ouvrages et aménagements nouveaux de ruissellement (par rapport à la date de prise de compétence), ne relevant pas des seuls intérêts privés ou individuels, qu'ils soient publics ou privés, et ne se substitue pas aux obligations des personnes entre elles au sens des textes en vigueur, notamment de l'article 641 du code civil.* ", exercée au titre de la compétence facultative. Conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification doit être approuvée par les conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié des communes, regroupant les deux tiers de la population totale.

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, telle qu'adoptée par la délibération n°2025-05-3587 du Conseil communautaire en date du 6 mai 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de communes et à accomplir toutes démarches afférentes.

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

RENOUVELLEMENT DU PEDT ET PLAN MERCREDI

Madame Laurence BERTRAND, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, informe l'assemblée que le projet éducatif territorial (PEDT) et le plan mercredi approuvés pour la période de septembre 2022 à août 2025 doivent être renouvelés. **L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire** le PEDT et le plan mercredi pour la période de septembre 2025 à août 2028, soit pour une durée de 3 ans.

PROJET EDUCATIF « ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ET PERISCOLAIRE

Madame Laurence BERTRAND rappelle à l'assemblée la délibération n°2021.04.24 du 14 avril 2021 portant sur le projet éducatif. Elle informe qu'il doit faire l'objet d'une mise à jour et présente à l'assemblée les modifications à apporter. **L'assemblée, à l'unanimité, valide** les rectifications proposées au projet éducatif « accueil collectif de mineurs et périscolaire ».

FINANCES

APPROBATION D'UNE NOMENCLATURE POUR L'APPROVISIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Laurence BERTRAND, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, informe l'assemblée que suite à la reprise en régie directe du service de restauration scolaire, il convient d'organiser l'approvisionnement de la cuisine dans le cadre de marchés de fournitures pour l'achat des denrées alimentaires. L'article L 2111-1 du Code de la Commande Publique impose à l'acheteur public de définir précisément la nature et l'étendue de ses besoins. Depuis 2006, il n'est plus fixé de référence unique par rapport à laquelle le caractère homogène des prestations devrait être apprécié. Chaque acheteur peut ainsi mettre en œuvre une nomenclature d'achats adaptée à ses propres spécificités, qui permette de

tracer de manière sincère les dépenses par familles homogènes. L'assemblée, à l'unanimité, approuve la nomenclature interne identifiant les familles d'achats composée de 32 familles de produits présentée en annexe.

BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE PHOTOSOL DEVELOPPEMENT : PROJET D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE

Point reporté à une date ultérieure

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

N° DECISION MUNICIPALE	DATE SIGNATURE DEVIS	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
2025/04/070	17/03/2025	Transport ACM du 08/07/2025	CHARLOT	2 025.00 €
2025/04/071	24/03/2025	Transport ACM mini-camp des 21/07 et 24/07/2025	CHARLOT	940.00 €
2025/04/072	24/03/2025	Transport ACM mini-camp des 15/07 et 18/07/2025	CHARLOT	960.00 €
2025/04/073	31/03/2025	Remplacement ballon eau chaude	STIO	1 789.54 €
2025/04/074	31/03/2025	Vestiaires Service technique	MANUTAN COLLECTIVITE	534.36 €
2025/04/075	04/04/2025	Pc portable Chef de cuisine	PROXIMICRO	986.00 €
2025/04/076	24/04/2025	Fournitures service technique	POINT P	1 804.21 €
2025/04/077	07/04/2025	Longueil Info avril	IMEDIA	954.00 €
2025/04/078	07/04/2025	Renouvellement abonnement DPO	ADICO	857.52 €
2025/04/079	08/04/2025	Clé 6 pans	SONEPAR	27.00 €
2025/04/080	11/04/2025	Redresseur flocon	DECOLUM	462.12 €
2025/04/081	11/04/2025	Tapis	A.C.A	499.97 €
2025/04/082	11/04/2025	Bande adhésive - ruban de signalisation - lames de scie	WURTH	325.72 €
2025/04/083	14/04/2025	Renouvellement Abonnement : Le courrier des Maires	GRUPE MONITEUR	299.00 €
2025/04/084	15/04/2025	Démoussant tennis extérieur	SID	366.36 €
2025/04/085	15/04/2025	Création adresse mail cuisinier + antivirus	ADICO	120.66 €
2025/04/086	15/04/2025	Sondage géologique + piézomètre + rapport	ICSEO	22 848.00 €
2025/04/087				
2025/04/088	18/04/2025	Feu d'artifices du 14 juillet	AS PRODUCTION	4 420.00 €
2025/04/089	19/04/2025	Pc portable adjoint scolaire	PROXIMICRO	957.00 €
2025/04/090	23/04/2025	Mise aux normes SPC pour cantine provisoire	ANDRIC BIMONT	3 002.40 €
2025/04/091	24/04/2025	Logiciel urbanisme	OPERIS	250.68 €
2025/04/092	24/04/2025	Entrée à la Base Nautique ACM juillet	BASE NAUTIQUE LSM	410.00 €
2025/04/093	25/04/2025	Remplacement éclairage Ecole mater et SMF - Contrôle des CTA Cantine	B ECO MANAGER	2 737.99 €
2025/04/094	20/04/2025	Remplacement poste Adjoint + installation antivirus	ADICO	851.58 €

2025/04/095	30/04/2025	Pc portables élèves	ADICO	2 576.54 €
2025/04/096	30/04/2025	MOE voie douce 2ème phase SMF-gare	SARL SECT	11 400.00 €
2025/04/097	30/04/2025	MOE rue bois d'Ageux	SARL SECT	35 400.00 €
2025/05/098	05/05/2025	Remplacement chaises SPC	COLLEQUIP	512.02 €
2025/05/099	06/05/2025	Désherbeur électrique pour le cimetière	ETS LEFEVRE	2 369.10 €
2025/05/100	06/05/2025	Fournitures administratives	ETS BERARD	249.46 €
2025/05/101	06/05/2025	Chaises pour nouvelle salle de restauration	MAC MOBILIER	9 817.08 €
2025/05/102	07/05/2025	Routeur centre animation - téléphone + coque chef de cuisine	BOULANGER	346.97 €
2025/05/103	07/05/2025	Lave-linge maternelle	BOULANGER	406.43 €
2025/05/104	12/05/2025	Fournitures périscolaire	10 DOIGTS	139.70 €
2025/05/105	12/05/2025	Linge école maternelle/centre animation	UGAP	697.68 €
2025/05/106	13/05/2025	Logiciel pour le chef de cuisine	MAIA SAS	5 028.00 €
2025/05/107	15/05/2025	Fournitures administratives - Centre animation	OFP	462.74 €
2025/05/108	15/05/2025	Commande livres 1/2025	GRAINES DE MOTS	357.71 €
2025/05/109	19/05/2025	Panneaux de signalisation	PHILMAT	170.76 €
2025/05/110	21/05/2025	Panneaux photovoltaïque	BEEE SOLAIRE	6 492.00 €
2025/05/111	20/05/2025	Vêtements de cuisine	ECHOPPE	1 600.80 €
2025/05/112	22/05/2025	Ballons + sac de rangement - Centre animation	DECATHLON	69.44 €
2025/05/113	20/05/2025	Grilles de chantiers + fournitures	ACA	1 131.40 €
2025/05/114	23/05/2025	Fournitures Ecole maternelle	PICHON	2 513.43 €
2025/05/115	20/05/2025	Fournitures de nettoyage main - Service technique	SID	268.56 €
2025/05/116	20/05/2025	Remplacement CTA salle périscolaire	ASFB	18 000.00 €
2025/05/117	21/05/2025	Remplacement du différentiel SPC pour cantine provisoire	ANDRIC BIMONT	2 700.00 €
2025/05/118	26/05/2025	Transport Classe de Neige 2026	CARS LEFORT	3 600.00 €
2025/05/119	26/05/2025	Hébergement + animation Classe de neige 2026	LE CHENEX	12 808.00 €
2025/05/120	26/05/2025	Réabonnement Courrier Picard	COURRIER PICARD	579.00 €
2025/05/121	30/05/2025	Contrat de maintenance vidéoprotection	BERNARD DACHE	4 164.00 €
2025/06/122	03/06/2025	Contrat de maintenance téléphonie mairie et groupe scolaire	MEDIA COMMUNICATION	1 176.00 €
2025/06/123	03/06/2025	Contrat de maintenance des agrès voie douce	ACEP	864.00 €
2025/06/124	06/06/2025	Réparation borne escamotable SMF	ELECTRIOX	300.00 €
2025/06/125	06/06/2025	Remplacement du serveur + NAS	ADICO	13 089.21 €

2025/06/126	06/06/2025	Réparation Lave-vaisselle cantine	HOBART	1 019.63 €
2025/06/127	06/06/2025	Le petit journal juin	IMEDIA	552.00 €

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de recruter un second de cuisine pour le service restauration scolaire à compter du 1^{er} août 2025. **L'assemblée, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent de maîtrise (catégorie C) à temps complet.** En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

QUESTIONS DIVERSES

Projet AGORA : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société AGORA souhaite vendre sa parcelle rue de la Gare. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il propose d'inscrire une observation sur le zonage de cette parcelle souhaitée par la commune dans le registre de concertation PLUIh ouvert en mairie. Il précise que Monsieur Eric VINCELLE est intéressé pour acquérir le terrain afin d'y étendre son parking pour sa base nautique. La société EMR serait également intéressée afin d'y installer son activité de recyclage de cuivre. L'assemblée décide de proposer un zonage en activité économique.

Assainissement collectif : Madame Isabelle DESSERY demande si la société FM LOGISTIC est bien raccordée le tout-à-l'égout. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Circulation poids lourds : Madame Isabelle DESSERY souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'interdiction des poids lourds rue des Ruminées. Monsieur le Maire répond que Monsieur Christophe HENRIQUET devait recevoir une entreprise pour réaliser un plan de déviation. Il le relancera à ce sujet.

Projet CHAUSSON : Monsieur Frédéric MULLER demande quelles sont les suites du projet depuis la décision du conseil municipal. Il s'interroge sur le départ de la société GEDO. Monsieur le Maire a reçu un courrier de la société CHAUSSON expliquant que Monsieur Eric VINCELLE acceptait ses propositions sur un aménagement réduisant les nuisances. Mais cette affirmation ne semble pas tout à fait exacte quand il rencontre Monsieur VINCELLE. Monsieur le Maire rencontre Monsieur le Sous-Préfet le 1^{er} juillet au sujet du projet.

Subvention Leader : Monsieur Frédéric MULLER informe qu'il a reçu l'ordre du jour pour la prochaine commission de l'APC du 30 juin mais que la subvention pour l'extension de la cantine scolaire n'y est pas inscrite. Ce projet semble reporté à l'automne.

Circulation : Monsieur Fabrice LOCMET indique que plusieurs riverains s'interrogent sur le sens de la priorité sur le pont de la rue du Clos Dannon. D'après eux, ce serait moins dangereux si elle était dans l'autre sens. Monsieur le Maire répond que cela fait plus de 40 ans que c'est dans ce sens et que personne n'a jamais posé la question auparavant.

Madame Brigitte VASSEUR demande pourquoi de plus en plus de potelets blancs sont installés rue du Grand Ferré. Cela rend la circulation très dangereuse. Un nouvel accident s'est produit devant la boulangerie alors que la vitesse était respectée. Madame Jacqueline Morel explique qu'un riverain a subi plusieurs sinistres et que par conséquent les membres du bureau municipal ont décidé d'installer ces potelets. Monsieur le Maire reverra Monsieur Christophe HENRIQUET pour savoir s'il est possible de les rapprocher du trottoir de 20 à 30 cm.

Vidéoprojecteur : Monsieur Fabrice LOCMET demande si un nouveau système d'écran pour pouvoir projeter sera prochainement installé à la salle Pierre Cauet pour les locations. Monsieur le Maire répond que la commande n'est pas passée mais que c'est prévu pour le 4^{ème} trimestre.

Climatisation salle multifonction : Monsieur Fabrice LOCMONT informe que le groupe froid au niveau de la salle musculation ne fonctionne pas. Monsieur Frédéric MULLER signale que la climatisation de la salle de tennis de table ne fonctionne plus non plus. Monsieur le Maire demandera au service technique de faire le nécessaire.

Prochain conseil municipal : Il se tiendra le mercredi 17 septembre 2025 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

La Secrétaire de séance,
Laurence BERTRAND

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY

